

La ligne du temps des procédures d'orientation et d'affectation

<http://www.education.gouv.fr/cid23858/le-calendrier-de-l-orientation-en-troisieme.html>

En 3^e, votre enfant précise son projet d'orientation avec l'aide de ses professeurs, afin de se préparer à la filière d'études dans laquelle il poursuivra son parcours de formation.

LES TROIS GRANDES ÉTAPES DU PROJET

1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION



OCT. DÉC.

Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6^e dans le **parcours Avenir**.
Prenez part à un entretien individuel d'orientation qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.

2 LE TEMPS DU DIALOGUE



JANV. FÉV.

Renseignez la **fiche de dialogue** remise par le collège avec vos demandes provisoires d'orientation : 2^{ème} générale et technologique, 2^{ème} professionnelle, première année de CAP.

MARS

2^e conseil de classe qui formule des propositions provisoires d'orientation.

3 LE TEMPS DU CHOIX



MAI

Indiquez vos **choix définitifs** d'orientation sur la fiche de dialogue et vos choix d'établissements sur le dossier de demande d'affectation au lycée (ainsi que les enseignements ou spécialités demandés).

JUIN

3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.

FIN JUIN DÉBUT JUILLET

Vous recevez la notification d'affectation au lycée qui précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**

L'affectation au lycée dans votre académie

Le chef d'établissement saisit les vœux d'affectation de chaque élève dans l'application nationale Affelnet.

- Le recteur prend en compte
 - les vœux de la famille
 - le secteur géographique
- Il peut aussi prendre en compte
 - les résultats scolaires
 - l'avis des chefs d'établissement d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.

1 LE TEMPS DE LA RÉFLEXION



OCT. DÉC.

Informez-vous précisément sur les différentes voies envisageables pour la poursuite de ses études, en continuité du travail qu'il a effectué depuis la 6^e dans le **parcours Avenir**.

Prenez part à un entretien individuel d'orientation qui réunit le professeur principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



2 LE TEMPS DU DIALOGUE



Renseignez la fiche de dialogue remise par le collège avec vos demandes provisoires d'orientation : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, première année de CAP.



2^e conseil de classe qui formule des propositions provisoires d'orientation.

principal, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



2 LE TEMPS DU DIALOGUE



Renseignez la fiche de dialogue remise par le collège avec vos demandes provisoires d'orientation : 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, première année de CAP.



2^e conseil de classe qui formule des propositions provisoires d'orientation.

A l'issue de la 3^e, 3 voies possibles:

- Orientation en 2GT (seconde générale et technologique)
- Orientation en 2PRO (seconde professionnelle)
- Orientation en 1 CAP (1^e année de CAP)

Attention:

ORIENTATION ≠ AFFECTATION

Orientation: détermination de la voie puis expression des vœux d'orientation suite à la procédure TSO

Affectation: désignation par l'inspecteur d'Académie de l'établissement d'inscription dans le respect de la décision d'orientation (*notification d'affectation*) suite à la procédure TSA

principaux, l'élève et la famille pour un point précis. Un psychologue de l'éducation nationale peut y être associé.



2 LE TEMPS DU DIALOGUE

JANV. FÉV. Renseignez la **fiche de dialogue** remise par le collège avec vos demandes provisoires d'orientation : 2^{ème} générale et technologique, 2^{ème} professionnelle, première année de CAP.

MARS 2^e **conseil de classe** qui formule des propositions provisoires d'orientation.



3 LE TEMPS DU CHOIX



Indiquez vos choix définitifs d'orientation sur la fiche de dialogue et vos choix d'établissements sur le dossier de demande d'affectation au lycée (ainsi que les enseignements ou spécialités demandés).



3^e conseil de classe qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.



Vous recevez la notification d'affectation au lycée qui précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**



3 LE TEMPS DU CHOIX

MAI Indiquez vos choix définitifs d'orientation sur la fiche de dialogue et vos choix d'établissements sur le dossier de demande d'affectation au lycée (ainsi que les enseignements ou spécialités demandés).

JUIN **3^e conseil de classe** qui formule une proposition d'orientation. Celle-ci devient décision si elle est conforme au choix de l'élève. Dans le cas contraire, un entretien entre la famille, l'élève et le chef d'établissement est organisé.

FIN JUIN DEBUT JUILLET Vous recevez la notification d'affectation au lycée qui précise la formation et le lycée où votre enfant va poursuivre sa scolarité. À sa réception, **inscrivez votre enfant dans le lycée indiqué.**

L'orientation se fait en dialogue avec l'établissement (Conseil de classe ou Chef d'établissement)

PENSEZ AUX JOURNEES PORTES OUVERTES

SOURCES D'INFORMATION INTERESSANTES:

- Carte interactive sur le site Onisep:

<http://www.onisep.fr/Pres-de-chez-vous/Hauts-de-France/Amiens>

- La brochure « Que faire après la 3^e »



version 2021 disponible en ligne:

<https://generation.hautsdefrance.fr/que-faire-apres-la-3e/>

version 2022 à venir

Affectation en 2GT

- affectation par secteur géographique (sauf sections contingentés et/ou à recrutement spécifique)
 - Possibilité de demander une dérogation

LYCÉE DU SECTEUR	LYCÉE DEMANDÉ
<p align="center">MOTIF(S) DE LA DEMANDE DE DÉROGATION</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Élève souffrant d'un handicap (décision de la MDPH)<input type="checkbox"/> Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante, à proximité du lycée demandé (certificat médical à fournir)<input type="checkbox"/> Élève boursier sur critères sociaux ou au mérite en classe de 3^{ème} (joindre un justificatif)<input type="checkbox"/> Élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement souhaité (sauf en terminale en 2018/2019)<input type="checkbox"/> Élève dont le domicile est situé en limite du secteur et proche de l'établissement souhaité<input type="checkbox"/> Élève devant suivre un parcours scolaire particulier : situation particulière liée à un partenariat avec le conservatoire national de région d'Amiens (validation par l'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Education nationale)<input type="checkbox"/> Autres motifs <p>Une lettre peut être jointe en complément.</p>	

L'affectation au lycée dans votre académie

Le chef d'établissement saisit les vœux d'affectation de chaque élève dans l'application nationale Affelnet.

Le recteur prend en compte :

- les vœux de la famille
- le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte :

- les résultats scolaires
- l'avis des chefs d'établissement d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.

Affectation en 2PRO ou 1CAP

Classement et sélection des candidatures par un nombre de points selon:

- bilan de fin de cycle
- résultats annuels
- avis chef d'établissement
- situation spécifique (handicap, ...)

La mobilité peut être un atout!

- Dans les 2 cas:

Importance de l'ordonnancement des vœux

L'affectation au lycée dans votre académie

Le chef d'établissement saisit les vœux d'affectation de chaque élève dans l'application nationale Affelnet.

Le recteur prend en compte :

- les vœux de la famille
- le secteur géographique

Il peut aussi prendre en compte :

- les résultats scolaires
- l'avis des chefs d'établissement d'origine et d'accueil

Retrouvez toutes les informations concernant l'affectation de votre enfant sur le site de votre académie.